



- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 991.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 0
-----------	------------	----------------	-----------------

1. Adopte les états des restes à réaliser suivants :

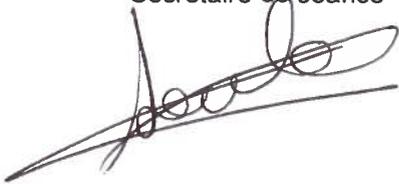
- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à : 9 635.00 €
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à : 991.00 €

2. Autorise M. le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

3. Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2024

Ainsi fait et délibéré à Gabre, les, jour mois et an que ci-dessus.

SOULA Caroline  
Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul  
Maire de Gabre



Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 18 janvier 2024 et publiée le 18 janvier 2024